

RÈGLEMENT ATELIER NUTRITION BEBE

NAIS'SENS & PARENTS

NAIS'SENS & PARENTS organise un atelier nutrition bébé (0/18 mois).

1. Dates de l'animation Jeudi 09 Juin 2022 de 10h à 12h.

2. Thème de l'atelier Nutrition bébé (0/18 mois),

3. Description & lieu des animations L'atelier a lieu dans la salle de la maison des associations de la MJC de Meythet, 1er étage, 4 rue de l'aérodrome, Meythet dite "salle de la roseraie".

4. Encadrement Les ateliers sont animés et encadrés par Laure DINGLI, Laure Nutrition Annecy, Nutri thérapeute.

5. Durée des animations L'atelier dure 2h environ.

6. Description des animations lors de cet atelier, l'animatrice abordera les thématiques suivantes : le principe de la diversification alimentaire, les premiers repas et l'éveil des sens, les super aliments pour combler les besoins nutritionnels de bébé, et les astuces pour faciliter les repas. Les parents assisteront à une petite démonstration d'un repas bébé préparé au babycook.

7. Niveau des participants Débutant, ouvert à tous.

8. Nombre de participants: 3 adultes minimum et 8 adultes maximum (un couple avec bébé = 2 adultes). Âge des enfants : de la naissance à 3 ans.

9. Modalités et clôture d'inscription Les participants s'engagent à être adhérents de l'association NAIS'SENS & PARENTS. Les adhésions sont à régler obligatoirement en ligne sur naissensetparents.fr. Les participants s'engagent à compléter le bulletin de participation pour participer aux ateliers. Date de clôture d'inscription sur place en fonction du nombre d'inscrits.

Attention, en cas d'annulation de votre part moins de 3 jours avant la première date de l'atelier, aucun remboursement ne sera possible sauf si nous arrivons à vous remplacer. En cas d'annulation de votre part 4 jours avant l'atelier, des frais bancaires de remboursement seront à votre charge (entre 0.50€ et 3€ en règle générale). Le remboursement s'effectuera directement dans ce cas sur votre compte bancaire. Merci de noter que seul le coût de l'atelier et pas l'adhésion pourra être remboursée.

10. Consignes de sécurité Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité de l'atelier. L'association NAIS'SENS & PARENTS ne pourra en aucun cas être reconnue responsable en cas d'accident d'un enfant lors d'un atelier.

11. Annulation NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'annuler l'animation si la sécurité des participants ne peut pas être assurée notamment en cas d'impossibilité de maintenir un encadrement adapté ou d'aggravation des conditions sanitaires.

12. Exclusion La participation à l'animation implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement, ainsi que la signature d'un bulletin de participation. NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'exclure de l'animation toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement ou les consignes de sécurité de l'animation.

13. Information Médicale. Le participant déclare sur l'honneur dans son bulletin de participation ne pas avoir eu de symptômes liés au COVID19 dans les 48 heures précédant la date de l'atelier à laquelle ils s'est inscrit.

14. Vol : Aucun recours ne peut être exercé contre NAIS'SENS & PARENTS pour les objets égarés ou dérobés sur le lieu de l'animation.

15. Cession de droit à l'image

J'accepte que mon enfant et moi-même soyons filmés et photographiés durant les ateliers Signe Avec Moi

OUI ☐ NON ☐

Dans une telle hypothèse de prise de photos au titre de l'animation et d'une réponse affirmative, le participant autorise expressément NAIS'SENS & PARENTS et la MJC de Meythet à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées à l'occasion de l'animation.

Ces prises de vue pourront être utilisées pour la promotion et l'illustration de l'animation, ou d'autres événements de ce type et plus généralement des activités de NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet, dans leur intégralité ou par extrait, telles quelles ou modifiées pendant une durée de 5 années à compter de la date de l'animation. Le participant donne notamment l'autorisation à NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet d'exploiter, reproduire, représenter et adapter les prises de vue sur lesquelles le participant serait reconnaissable, pour toute utilisation telle que définie ci-dessus, dans le cadre de toutes opérations que NAIS'SENS & PARENTS décidera de réaliser (notamment à des fins promotionnelles et publicitaires), sous toute forme, pour l'ensemble de l'Europe, excepté dans le cas d'une diffusion sur les réseaux on-line pour laquelle la cession est mondiale.

16. Assurance NAIS'SENS & PARENTS a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur de l'animation. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de NAIS'SENS & PARENTS, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout atelier comportant un risque corporel, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur par les participants.